

A qui m'adresser si j'ai des questions sur les allocations familiales ?

Mise à jour : Mercredi 12 juillet 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Vous pouvez vous adresser à **votre caisse d'allocations familiales**.

Les agents de votre caisse d'allocations familiales sont les plus experts pour répondre à vos questions.

Vous trouverez des informations sur le site de [l'AVIQ](#) pour les allocations familiales en Wallonie.

Vous trouverez aussi des informations sur les sites des **caisses d'allocations familiales**.

- En Wallonie :
 - [Famiwal](#) (caisse publique) ;
 - [Camille](#) ;
 - [Infino](#) ;
 - [Parentia](#) ;
 - [Kidslife](#).
- A Bruxelles :
 - [Famiris](#) ;
 - [Parentia](#) ;
 - [Infino](#) ;
 - [Kidslife](#) ;
 - [Brussels Family](#).
- En Flandre :
 - [FONS](#) ;
 - [Groeipakket](#) ;
 - [Infino](#) ;
 - [Kidslife Vlaanderen](#) ;
 - [MyFamily](#) ;
 - [Parentia](#).
- En Communauté germanophone : [Ostbelgien](#)

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.